



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL N°216 JANVIER-FEVRIER 2018

EGALITÉ !

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée priorité du quinquennat Macron. Pourtant, dès son installation, le gouvernement a renoncé à mettre en place un ministère de plein exercice pour les droits des femmes, en installant un secrétariat d'état pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Sur le terrain de l'école, lors du précédent quinquennat, Najat Vallaud-Belkacem était revenue, cédant aux pressions de groupes réactionnaires, sur la mise en place de l'ABCD de l'égalité. Le SNEP FSU et le SNUIPP FSU avaient *fermement* dénoncé ce retour en arrière. Celui-ci s'inscrit dans un contexte où le décalage est criant entre les effets d'annonce (sur la dénonciation de ces discriminations, des inégalités salariales, des violences faites aux femmes) d'une part et la mise en place de mesures concrètes et budgétées à la hauteur des besoins, d'autre part. En effet, le budget dévolu au secrétariat d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes a subi, avec une coupe de 7,5 millions d'euros, la plus forte baisse tous ministères confondus, à hauteur de 25%. Ce budget ne représente aujourd'hui que 0,006% du budget de l'Etat.

Le SNEP-FSU et le SNUIPP-FSU considèrent que la lutte contre les inégalités filles-garçons, contre les stéréotypes et contre toute forme de discrimination, doit être au cœur de l'École. Celle-ci n'est pas hors-sol et est pénétrée par les constructions culturelles et les déterminismes sociaux. Ces questions nous interpellent en tant qu'éducateurs-trices, en tant qu'enseignant-e-s, et intègrent tous les aspects du métier. A cet égard, l'enseignement de l'EPS, de la maternelle à l'université, est un véritable laboratoire de la mixité, en termes de contenus, de formes de pratiques et de rapports sociaux.

Depuis peu dans l'histoire de la discipline, les cours d'EPS en collège et lycée se pratiquent dans un fonctionnement mixte. Mais il ne suffit pas de décréter la mixité pour que celle-ci soit réellement traitée et qu'elle produise des effets. En effet, les écarts de socialisation sportive entre filles et garçons demeurent, tout comme les représentations stéréotypées sur les capacités des filles et des garçons (selon lesquelles une fille serait moins forte, moins performante, n'aimerait pas la compétition). Ceci ne doit pas servir de prétexte pour

accentuer les pratiques de santé et d'entretien de soi pour les filles au détriment d'une culture sportive partagée en mixité. « **Si on veut limiter la reproduction culturelle, sociale et familiale pour changer la donne, les filles doivent être confrontées, à l'école, aux diverses facettes du patrimoine physique et sportif** » (Annick Davisse : « *Filles et Garçons en EPS : différents et ensemble* » - 2010 - *Revue Française de Pédagogie*). Elles doivent pouvoir accéder à la compétition, et les garçons aux pratiques historiquement assignées aux filles.

Pour le SNEP FSU et le SNUIPP FSU, **l'acquisition d'une culture commune dont font partie les Activités Physiques Sportives et Artistiques est un gage de démocratisation et un levier d'émancipation pour tous les jeunes.**

Ces questions culturelles et sociales trouvent également un écho dans les politiques publiques mises en œuvre en matière d'accès aux équipements sportifs. Ceux-ci contribuent à cette construction culturelle des stéréotypes. Les travaux d'Edith Maruéjols (Cf. *page suivante*), montrent que **les terrains de sport extérieurs, les city-stades, les cours d'école, sont majoritairement occupés, de manière centrale par les garçons ; les filles étant, au mieux, spectatrices.**

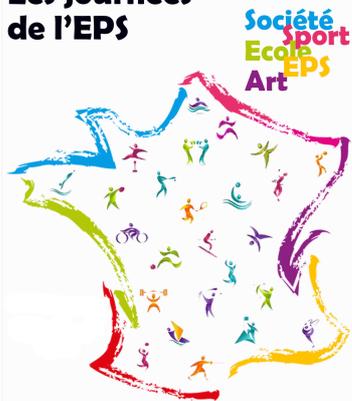
Pour le SNEP-FSU et le SNUIPP-FSU, l'École, parce qu'elle s'adresse à tous les jeunes, peut œuvrer plus massivement que n'importe quelle autre institution, à la modification et à la diversification des modèles. La formation des enseignant-e-s aux questions de genre est, à cet égard, déterminante. Mais, à l'heure actuelle, celle-ci fait défaut. Nos deux syndicats portent des initiatives et proposent des espaces de formation sur ces questions, avec pour ambition, de faire de l'EPS et de la mixité deux outils d'accès à l'égalité.

⇒ **Lucile GRES**
Co-secrétaire
académique
du SNEP-SFU



⇒ **Julien COLOMBEAU**
co-secrétaire du
SNUIPP-FSU 23





SNEP F.S.U.



1 et 2 Mars 2018

—
GUERET
Maison des
Associations

Stage Pédagogique EPS

Egalité filles-garçons
Arts du cirque

+

Soirée apéro-théâtre le jeudi soir
« Self-Contrôle »,
de et par Sophie Gaillard

Organisé par les SNUIPP-FSU 23 et 19 (Syndicat des profs des écoles) et le SNEP-FSU



Edith Maruéjols, géographe spécialisée en géographie du genre et sur les questions d'égalité dans les espaces publics : elle a créé un

bureau d'étude, l'ARobe (Atelier Recherche Observatoire Egalité) qui accompagne les collectivités à la définition et à la mise en œuvre d'une politique publique intégrée d'égalité. Sa thèse et son travail se portent particulièrement sur les cours d'école et les équipements sportifs, générateurs d'inégalités par leur structuration et leur occupation.

« En général, les garçons ont l'espace central avec le terrain de football, le terrain de basket, ou des jeux qui demandent de l'expression, c'est-à-dire de courir, de prendre de la place... Ils s'organisent entre eux dans des jeux comme ça, et les filles, sans s'en rendre compte, vont se mettre sur les espaces qu'on leur laisse »

Mesurer les inégalités filles garçons dans l'espace public : Depuis l'automne 2016, une étude est menée à Brive sur l'accès des jeunes filles à l'espace public dans les quartiers Tujac/Gaubre et Chapélias.

<http://www.genre-et-ville.org/larobe/>
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/espace-et-genre-cour-de-recreation-espaces-de-loisirs-espaces-publics>



Sophie Gaillard, professeur d'EPS, comédienne, formatrice

La formation initiale de professeur d'EPS lui a permis d'acquérir des connaissances dans le domaine des sciences humaines et des neurosciences. En outre, elle lui a fourni des outils et une méthodologie pour construire et mettre en œuvre des situations d'apprentissages. Son expérience du terrain, avec la diversité des publics, l'a conduite à développer des capacités pour s'adapter, innover et créer des situations pédagogiques ludiques adaptées au rythme de chacun. Elle a acquis des savoir-faire pour améliorer le fonctionnement, la cohésion et l'efficacité du groupe.

Comédienne professionnelle depuis 2010, Compagnie « Les Tombés de la lune », l'expérience de la scène, la formation de comédienne de théâtre et de clown lui ont permis de développer des capacités d'improvisation, de créativité, d'écoute de soi et de l'autre. Elle a acquis un savoir-faire pour animer des ateliers théâtre, clown et théâtre-forum visant l'amélioration de la communication, de la relation aux autres, de la confiance en soi et de l'estime de soi.

Consultante-formatrice depuis 2011, les thématiques qu'elle propose concernent l'émulation et la cohésion de groupes, la gestion du stress et des émotions, l'autorité saine et bienveillante dans la gestion de groupes, l'accompagnement dans l'aisance de la prise de parole, l'amélioration des techniques de communication et de la relation aux autres. Chemin faisant, ses compétences ont évolué au travers de nombreuses formations qu'elle a suivies dans le but d'améliorer la communication et la relation aux autres.

<http://www.sophiegaillard.fr/presentation-sophie-gaillard/>

Jeudi 1er mars 2018



Espaces publics : cours d'école, équipements sportifs générateurs d'inégalités filles-garçons ?

9h-12h	<p style="text-align: center;">Intervention d'Edith Maruéjols sur les espaces publics (comment l'occupation et la structuration des cours de récréation perpétuent les stéréotypes de genre ?)</p> <p style="text-align: center;"><i>Propos et supports basés sur une étude réalisée à l'école du Peyrouat à Mont-de-Marsan de 2010 à aujourd'hui.</i></p>
14h-17h	<p style="text-align: center;">Intervention d'Edith Maruéjols sur les équipements sportifs publics</p> <p style="text-align: center;"><i>« Les garçons vont réinvestir massivement les espaces publics sportifs, de type gymnase ouvert, terrain en accès libre, city stade, skate parc, dans lesquels on ne compte plus alors quasiment aucune pratiquantes, les filles étant au mieux spectatrices. »</i></p>
18h-19h	<p style="text-align: center;">THEATRE : "Self-contrôle" de et par Sophie Gaillard</p> <p style="text-align: center;">"On peut avoir de grandes qualités physiques et une parfaite maîtrise de soi, parfois les choses peuvent nous échapper..." Un spectacle drôle, dynamique et touchant. Toute ressemblance de près ou de loin avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence. »</p> <p style="text-align: center;"><i>Participation au chapeau. Possibilité d'assister à la pièce sans participer au stage.</i></p>

Vendredi 2 mars 2018



Enseigner le cirque à l'école et au collège

9h-12h	<p>Sophie Gaillard : Comment l'enseignement du cirque peut-il contribuer à lutter contre les inégalités filles-garçons ?</p>
14h-17h	<p>Sophie Gaillard : Enseigner le cirque avec peu de matériel. Développer la créativité et l'expression. Mise en pratique.</p>



Inscription stage Egalité – Cirque des 1 et 2 mars 2018

Pour s'inscrire aux stages du SNEP, deux choses à faire :

⇒ Nous prévenir de votre inscription à s3-limoges@snepfsu.net

⇒ Recopier la demande de stage ci-dessous et l'adresser au recteur, sous-couvert de votre chef d'établissement. Chaque enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an !

Nom - Prénom
Grade et fonction
Etablissement ou service

A Monsieur le Recteur de l'académie de Limoges
s/c de M. / Mme le Principal / le proviseur

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

du jeudi 1 mars au vendredi 2 mars 2018

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à : GUERET (23)

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

- Les stages ne peuvent pas être comptabilisés au même titre que les autorisations d'absence.
- Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.
- **"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)**
- Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.
- Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.
- Si vous êtes hors-délais, pas d'autocensure, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.